11, rue du Morvan
BP 80 831
60008 BEAUVAIS

☏ : 03 44 05 02 20
☏ : 09 83 30 02 20
snu60@snuipp.fr
http://60.snuipp.fr

SNUipp-FSU Oise

PROMOTION 2013/2014 INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES

C.A.P.D. promotions : jeudi 21 novembre (date à confirmer)

LE SNUipp-FSU OISE RAPPELLE

■ son opposition au système injuste et infantilisant des promotions au choix.
■ sa revendication de suppression immédiate par l'avancement de tous à un même rythme (carrière identique pour tous les instituteurs et PE) jusqu'à l'indice terminal 783 pour tous !
■ sa dénonciation des différences de rythme dans le déroulement des carrières, renforcées par le système des promotions au choix.
■ son regret que la notion de « mérite » soit désormais plus présente encore dans la carrière de professeurs des écoles.

Ce système existant, il est de notre devoir de contrôler le travail de l'administration, de vous informer.

SEREZ-VOUS PROMU(E) ?

Cela dépend de votre date de passage à l'échelon actuel (voir tableau en bas de page). Vous pouvez aller sur votre page i-Prof, « Vos perspectives/promotions ».
Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon. Le pourcentage des promus est défini réglementairement et nationalement pour chaque échelon :

CHOIX (GRAND CHOIX pour les PE) : 30 % des promouvables

MI-CHOIX (CHOIX pour les PE) : 5/7 des promouvables

ANCIENNETÉ : tous les promouvables

ÊTES-VOUS PROMOUVABLE en 2013 ou en 2014 ?

ATTENTION : la situation est différente selon que vous êtes **Institutrice-teur** ou **Professeur des Écoles**

INSTITUTRICE(TEUR) : Promouvable si promotion possible entre le 01/01/14 et le 31/12/14.

PROFESSEUR D'ÉCOLE : Promouvable si promotion possible entre le 01/09/13 et le 31/08/14.
Reportez vous à votre page i-Prof ou à votre dernier arrêté de promotion. Notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion.
Les tableaux récapitulatifs ci-dessous vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : Si la date obtenue tombe pendant l'année civile 2014 (instituteurs) ou pendant l'année scolaire 2013-2014 (professeur d'école) vous êtes promouvable sous certaines conditions précisées ci-dessous (tableau en bas).
Cela ne signifie pas obligatoirement que vous serez promu(e), cela sera déterminé par le barème.

COMMENT EST CALCULÉ LE BARÈME ?

Le DADEN de l'Oise applique le barème suivant :

BARÈME = NOTE (X 1) + ANCIENNETÉ (AGS)

+ RÉACTUALISATION DE LA NOTE pour ancienneté d'inspection. Dernière inspection :
entre le 01/01/09 et le 31/12/10 : + 1 point
entre le 01/01/08 et le 31/12/08 : + 1,5 points
entre le 01/01/07 et le 31/12/07 : + 2 points
entre le 01/01/06 et le 31/12/06 : + 2,5 points
avant le 01/01/06 : + 3 points

ANCIENNETÉ : **arrêtée au 31/12/13 pour les instituteurs et au 31/08/13 pour les professeurs d'écoles.**
Nous avons obtenu, il y a 12 ans une diminution du poids de la note (coefficient 1 au lieu de 2).
Malgré notre opposition à ce barème, nous en contrôlerons l'application lors de la CAPD des promotions

Chaque collègue syndiqué concerné sera informé. Pour les non-syndiqués, nous envoyer une enveloppe timbrée avec la fiche.

TABLEAU D'AVANCEMENT

	INSTITUTEUR			PROFESSEUR des ÉCOLES classe normale			P.E. Hors Classe
ÉCHELON	CHOIX	MI-CHOIX	ANCIENNETÉ	GRAND CHOIX	CHOIX	ANCIENNETÉ	
Du 1er au 2ème			9 mois			3 mois	2 ans 6 mois
Du 2ème au 3ème			9 mois			9 mois	2 ans 6 mois
Du 3ème au 4ème			12 mois			1 an	2 ans 6 mois
Du 4ème au 5ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5ème au 6ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans
Du 6ème au 7ème	1 an 3 mois	1 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans
Du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	
Du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	
Du 9ème au 10ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans	5 ans	
Du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	

Fiche à retourner au SNUIPP OISE (voir adresse au recto)

Pour les non-syndiqués, veuillez envoyer une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

❒ INSTITUTRICE(TEUR) promouvable en 2014 ❒ PROFESSEUR D'ÉCOLE promouvable en 2013/2014

NOM et Prénom : .....

Adresse .....

.....

Numéro(s) de téléphone :.....

Adresse mail :.....

☐ **Échelon au 31/12/13 (instits) ou 31/08/13 (PE)** : [eme échelon] **depuis le** : .....

☐ **Ancienneté Générale de Service au 31/12/13 pour les Instits, au 31/08/13 pour les PE** : ..... **ans** ..... **mois** ..... **jours**

Sera promouvable du : [eme échelon] **au** [eme échelon] **(voir sur votre page IProf**)

Au choix/instits ou grand-choix/PE, le .....2013 ou 2014

Au mi- choix instits ou choix/PE, le ..... 2013 ou 2014

A l'ancienneté, le..... 2013 ou 2014

• **Dernière note de mérite obtenue** [ ] **Date de l'inspection** :.....